

COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES

Section SENIORS

La Commission se réunit tous les Mercredis
De 14 heures à 17 heures
N° de Tél. Direct : 04.94.08.60.44 - Portable : 06.71.58.42.69

Réunion du Mercredi 20 Février 2019 P.V. N° 24

Président : M. Guy BOUCHON

Délégué du C.D. : M. William PONT

Secrétaire : M. Emile TASSISTRO

Présents : Mme Bernadette GIRARD - MM. Emile ASENSI - Pierre COLETTI – Henri Paul DESVIGNES - Jean Pierre FRANCESCHINI – Gérard LUBRANO – Gérard MAURIZIO – André MICHEL – Francis MINISCALCO - Yves MOLINES – Ange MURATI

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*
- *Modification d'horaire*
- *Traitement des feuilles de match*

FORFAIT GENERAL

D4 Poule B – CALLAS CANTON. Amende financière de 153 €.

Ce forfait général intervenant après la date prévue au calendrier pour le dernier match "aller", seuls les résultats des matches "aller" sont conservés, tous les matches "retour" étant gagnés sur le score de 3 à 0 par les autres clubs (art. 64.1 des R.S. du District).

MODIFICATIONS D'HORAIRE

BORMES : demande le report du match de D2 poule B contre Ste Maxime A S 2 du 17/02/2019 au 10/03/2019 à 15h00. Vu accord écrit des deux clubs, la Commission dit match à jouer le 10.03.2019 à 15h00.

SANARY : demande le report du match de D3 poule B contre GRIMAUD 2 du 03/03/2019.

Manque accord du club adverse.

MATCHS A JOUER

Match à jouer le 24 Février 2019

D2 poule A

RAMATUELLE 2 / PUGET SUR ARGENS 1 du 13/01/2019 (50628.1)

D3 poule A

AS ST CYR 2 / TREMPLIN F C 1 du 16/12/2018 (50754.1)

Match à jouer le 10 Mars 2019

D2 poule B

BORMES MS 1 / STE MAXIME 2 du 17/02/2019 (50662.2)

D3 poule B

SO LONDAIS 3 / BESSE SPORTS 1 du 17/02/2019 (50791.2)

Match à jouer le 31 Mars 2019

D4 poule A

OLLIIOULES U S 2 / CSK VAL ROUGIERES 1 du 16/12/2018 (50964.1).

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DE DISCIPLINE

Journée du 17.02.19

D1

ST MANDRIER / CUERS PIERREFEU
ESTEREL / LA LONDE
LA VALETTE / FREJUS ST RAPHAEL
CANNET DES MAURES / GARDIA CLUB
COGOLIN / LA SEYNE FC
T. HOPITAL / ST TROPEZ FC

D2 poule A

VIDAUBAN / GRIMAUD
PUGET SUR ARGENS / LA LONDE
LORGUES / BRIGNOLES
RAMATUELLE / SIX FOURS LE BRUSC
ST MAXIMIN / SANARY
SC NANS / LE PRADET

Poule B

MAR VIVO / HYERES FC
SC DRAGUIGNAN / PAYS DE FAYENCE
SOLLIES FARLEDE / FC ROCBARON
ST CYR / CALLAS CANTON
SC TOULON / CARQUEIRANNE LA CRAU

D3 Poule A

MAR VIVO / PIGNANS
ST CYR / LA CADIERE
SOLLIES FARLEDE / ASPPT HYERES
JS BEAUSSETANNE / GARDIA CLUB
TREMPLIN FC / OLLIOULES
LA VALETTE / CARQUEIRANNE CRAU

Poule B

ST MANDRIER / CUERS PIERREFEU
LE VAL BESSILLON / BRIGNOLES
CARCES / EC TOULONNAIS
ST MAXIMIN / LE LAVANDOU
BELGENTIER / LE PRADET

Poule C

LORGUES / TRANS

PUGET SUR ARGENS / BARJOLS
ROQUEBRUNE / LES ARCS
COGOLIN / PLAN DE LA TOUR
SANARY / ST TROPEZ FC

D4 Poule A

ROCBARON / BESSE SPORTS
TOURVES / SIX FOURS LE BRUSC
MOURILLON / VAL DES ROUGIERES
GARDIA CLUB / ST MAXIMIN
OLLIOULES / ST ZACHARIE
ASPTT HYERES / LA CADIERE

Poule B

CANNET DES MAURES / LES ARCS
RIANS / PAYS DE FAYENCE
BRAS / BARJOLS
RC LA BAIE / PLAN DE LA TOUR

Prochaine Réunion
Mercredi 27 Février 2019

Le Président : Guy BOUCHON
Le Délégué du C.D. : William PONT
Le Secrétaire : Emile TASSISTRO